

Le contexte de l'innovation

Afin de créer et renforcer le lien social, différents dispositifs ont été mis en place dans le champ de la prévention de la délinquance. Mais force est de constater que la diversité et la complexité des difficultés rencontrées par les enfants et leur famille nécessite un recours systématique à une approche socio-éducative plus globale, susceptible d'intervenir le plus en amont possible.

La ville de Beauvais a décidé de créer le Conseil pour l'Harmonie Éducative et Sociale.

L'idée innovante

Outil partenarial et transversal, ce conseil privilégie la sphère de la prévention par la mise en place de suivi psychologique, l'animation d'ateliers sur la parentalité, la charte d'accompagnement parental, le contrat d'engagement de la réussite éducative,...même si la voie de la sanction pourra être choisie si de besoin.

L'objectif recherché

L'objectif est de remettre les parents au cœur de l'éducation de leurs enfants, d'apporter une réponse et un accompagnement social adapté aux familles en étudiant de façon pluridisciplinaire les difficultés repérées ou exprimées et en apportant un soutien aux familles.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La saisine de ce conseil se fait sur la base du volontariat à l'initiative des familles ou par convocation suite à des informations transmises par tout acteur ayant remarqué un signe de fragilité pouvant nuire à la réussite ou au bon développement de l'enfant.

Une cellule de soutien étudie les problématiques rencontrées par les enfants et les familles, afin de leur proposer une solution adaptée.

Les parents se voit proposer un ensemble d'actions et de signer une charte d'accompagnement parental afin qu'ils redeviennent acteurs de l'avenir de leurs enfants.

Comité de pilotage : ville de Beauvais, CCAS, Préfecture, Conseil Général, ordre des médecins, Inspection Académique, UDAF, Direction Départemental de la Cohésion Sociale.

Fixe les orientations du Conseil quant aux objectifs, modalités de fonctionnement.

Détermine l'action de la cellule opérationnelle de soutien

Évalue le dispositif

Fixe le budget

Cellule opérationnelle CCAS, service Sécurité Prévention, Service Réussite Éducative, Conseil Général (en attente de décision), l'Inspection Académique.

Analyse la situation de l'enfant de manière pluridisciplinaire

Valide les orientations, actions proposées à l'enfant et sa famille

Valide les sorties du dispositif

Le coordonnateur:

Garantit la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des parcours individuels

Anime la cellule opérationnelle de soutien

Assure le contact avec les familles

Développe le partenariat

L'inspection académique donne les précisions sur la scolarité de l'enfant (absentéisme, résultats, comportement...)

Le CCAS analyse la situation, valide les orientations ou actions

Le Conseil général et la MSF complètent les données sur la famille, le contexte familial

L'UDAF donne les informations sur les familles et les dispositifs

L'Ordre des Médecins intervient de façon globale sur les services à mobiliser

Le contenu de la réalisation

- Mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité
- Intégration du dispositif Réussite Éducative, signature du contrat d'engagements
- Stages et ateliers Estime de Soi, pour les jeunes pendant les vacances scolaires
- Ateliers de soutien scolaire pour les élèves exclus définitivement en attente d'une nouvelle affectation
- Signature d'une charte d'accompagnement parentalité
- Rappel à l'ordre par le maire
- Saisine éventuelle du Président du Conseil Général pour conclusion d'un contrat de responsabilité parentale
- Saisine du procureur de la République ou juge des enfants si nécessité
- Plan Harmonie Sociale,

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

La responsable du dispositif Réussite éducative, salariée du CCAS, sera également coordonnatrice du Conseil pour l'Harmonie Éducative et Sociale.

En fonction de l'adhésion des familles au dispositif, le recrutement d'un mi temps ou d'un temps plein sera envisagé à terme.

Au niveau des dépenses, les coûts salariaux liés à l'action sont de 43 000 euros, financés par le Centre Communal d'Action Sociale (43 000 euros) sur ses fonds propres. Il n'y a pas d'autres charges. Les locaux sont mis à disposition par la municipalité.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Objectifs initiaux *	Actions	Résultats attendus	Indicateurs	Outils
Remettre les parents au cœur de l'éducation	Groupe de paroles, réunions d'information, entretiens individuels	moins d'élèves absents, exclus des établissements scolaires	Nombre de personnes lors des rencontres prévues	Liste de présents aux ateliers
Orientation sur différents organismes	Lors des entretiens individuels	orienter les familles vers le bon dispositif permettra de gagner du temps pour la mise en place d'actions avec d'autres organismes	Nombre de personnes orientées vers les organismes et qui s'y présentent	Contact régulier avec les organismes afin d'assurer un suivi
Rencontrer parents et enfants	Entretiens individuels	Plus grande implication des parents et enfants	Nombre de personnes présentes aux convocations	Tableau de suivi, courriers de relance

L'évaluation se fera en cours d'année, en fonction de la situation et des actions de la famille et des enfants.

Le projet se construit et va évoluer au fil des années. D'ici 2/3 ans, davantage d'actions et la possibilité d'une orientation scolaire adaptée à chaque enfant.

Il faudra également développer le partenariat avec des associations afin d'avoir un large panel d'actions à proposer aux familles.

Contact

Carole MATTE, responsable du Service Réussite Éducative

Tél. : 03.44.79.42.81

courriel : cmatte@beauvais.fr